



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEMÈME

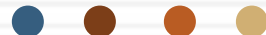
**REUNION DE L'ORDRE REGIONAL
DES EXPERTS COMPTABLES
02/03/2009
REGION MIDI-PYRENEES**

Chantal BOUCHER - Directrice Régionale
Guilhem BLANCHIN – Responsable Entreprises
Banque de France Midi-Pyrénées





- Présentation du dispositif de la Médiation du crédit
- Etat des lieux en Midi-Pyrénées (Banque de France)

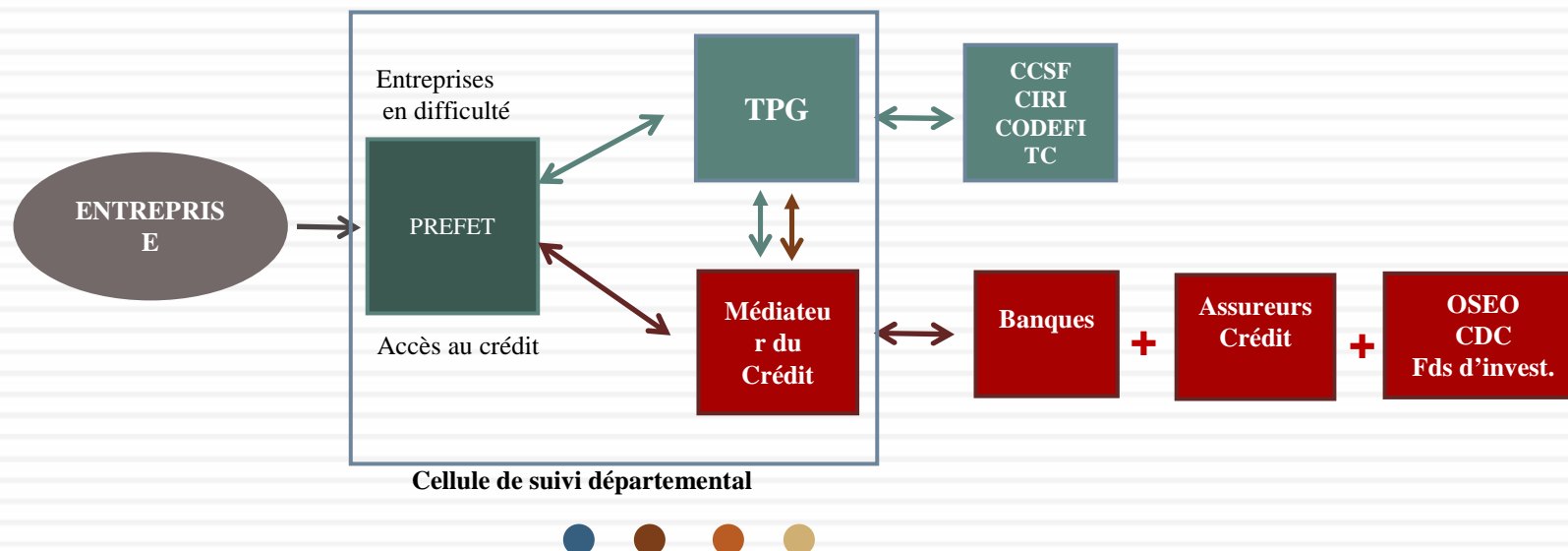




3

- ➔ Mise en place à l'initiative du Président de la République
- ➔ Confiée à René Ricol, Médiateur national du crédit aux entreprises
- ➔ Placée sous la responsabilité de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Un processus intégré au plan de soutien à l'activité mis en place dans chaque département





- Veiller au respect des engagements pris par les banques et les sociétés d'assurance crédit dans le cadre du plan de soutien à l'économie
- Ne laisser aucune entreprise, et notamment aucune PME, seule quand elle est confrontée à un problème de trésorerie ou de financement ;
- Examiner la situation de chaque entreprise éligible de manière concrète en vue de proposer des solutions chaque fois que cela est possible ;
- Favoriser le financement par la ou les banques de l'entreprise ou proposer des alternatives en cas de blocage en liaison avec d'autres acteurs du financement ;
- Anticiper les risques et saisir le gouvernement de tout problème non résolu;
- Rendre compte.

Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes
de trésorerie ou de financement





Sont éligibles à la médiation

- Les entreprises commerciales quelle que soit leur taille ou leur forme juridique (SA, SAS, EURL.....)
- Les artisans
- Les commerçants
- Les entrepreneurs individuels
- Les associations soumises à l'Impôt sur les sociétés
- Les entreprises soumises à procédure collective (dans ce cas pour être recevable la saisine doit émaner du représentant désigné par les tribunaux de commerce)

Sont réorientés pour être accompagnés

- Les particuliers
- Les entreprises en création
- Les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés
- Les entreprises en liquidation

Pour en savoir plus
N° Azur / 0 810 00 12 10
Prix d'un appel local



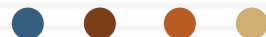


Médiateur du Crédit
aux entreprises

Modalités de la charte nationale signée avec les « Tiers de confiance »

Une mobilisation des organisations socio professionnelles (MEDEF, CGPME, CCI, UPA...) avec pour missions :

- d'accompagner les chefs d'entreprise dans la résolution de leurs difficultés de financement
- de les aider dans leurs démarches de saisine du médiateur
- de les orienter vers les autres interlocuteurs ad hoc
- d'assurer un suivi du dossier jusqu'à la prise en charge par le médiateur.

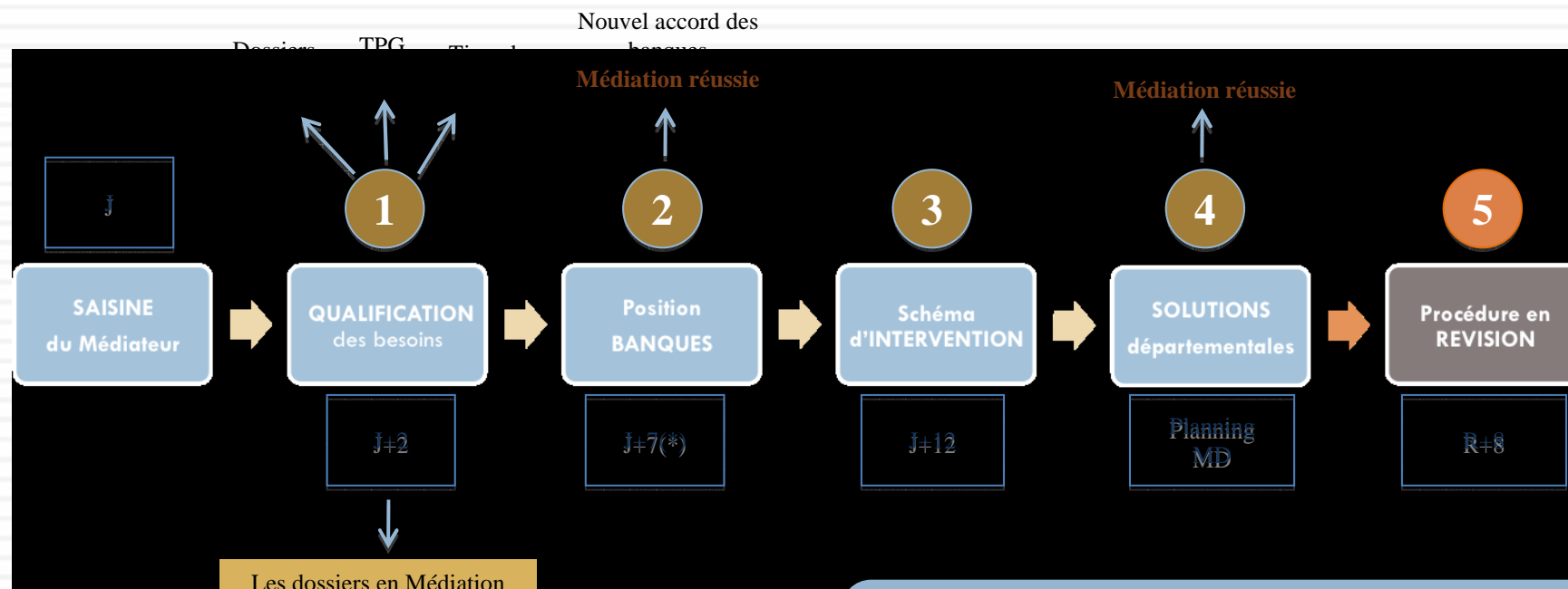




- Renseignements signalétiques
- Activité
- Situation financière
- Origine et nature des difficultés de trésorerie ou de financement
- Identification des banques ou établissements financiers avec lesquels la situation de blocage est avérée

Seuls les mandataires sociaux ou les administrateurs dûment désignés par les tribunaux en cas de procédure collective en cours, sont habilités à constituer le dossier de médiation





Les dossiers en Médiation

- Refus de crédit
- Rupture des créances commerciales
- Besoins de financement en fonds propres
- Entreprises soumises à procédure collective
 - Autres

Un processus en 5 étapes, des délais encadrés dans le temps



* : délai porté à 10 jours en cas d'intervention d'Oséo



Dispositif de soutien et accompagnement à l'assurance-crédit (A/C)

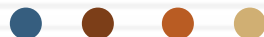
Accord du 27/11/2008 sur un dispositif en 3 points

- Réassurance publique : le CAP (Complément Assurance crédit Public)
 - ▣ CAP = garantie complémentaire commercialisée par les A/C en cas de réduction de la couverture sur certains clients intervenue depuis le 1/10/2008.
 - ▣ Réassurée par la CCR (caisse centrale de réassurance) avec garantie de l'Etat
 - ▣ Tarif spécifique correspondant au risque couvert par l'Etat (>3‰)
- Traitement des dossiers difficiles par le médiateur du crédit avec les A/C.
- Engagements divers des A/C et des fédérations d'entreprises
 - ▣ Proposition systématique du CAP
 - ▣ Pas de diminution globale du % du CIE garanti au cours des 6 prochains mois
 - ▣ Reporting mensuel à l'Etat des niveaux d'encours garantis
 - ▣ Réexamen dans les 5 jours de tout dossier de médiation
 - ▣ Pas de coupure de garantie sectorielle indépendante de la situation individuelle de l'entreprise
 - ▣ Motivation systématique de toute modification de couverture sur un risque donné, et explication à toute entreprise sur l'évolution de son évaluation.

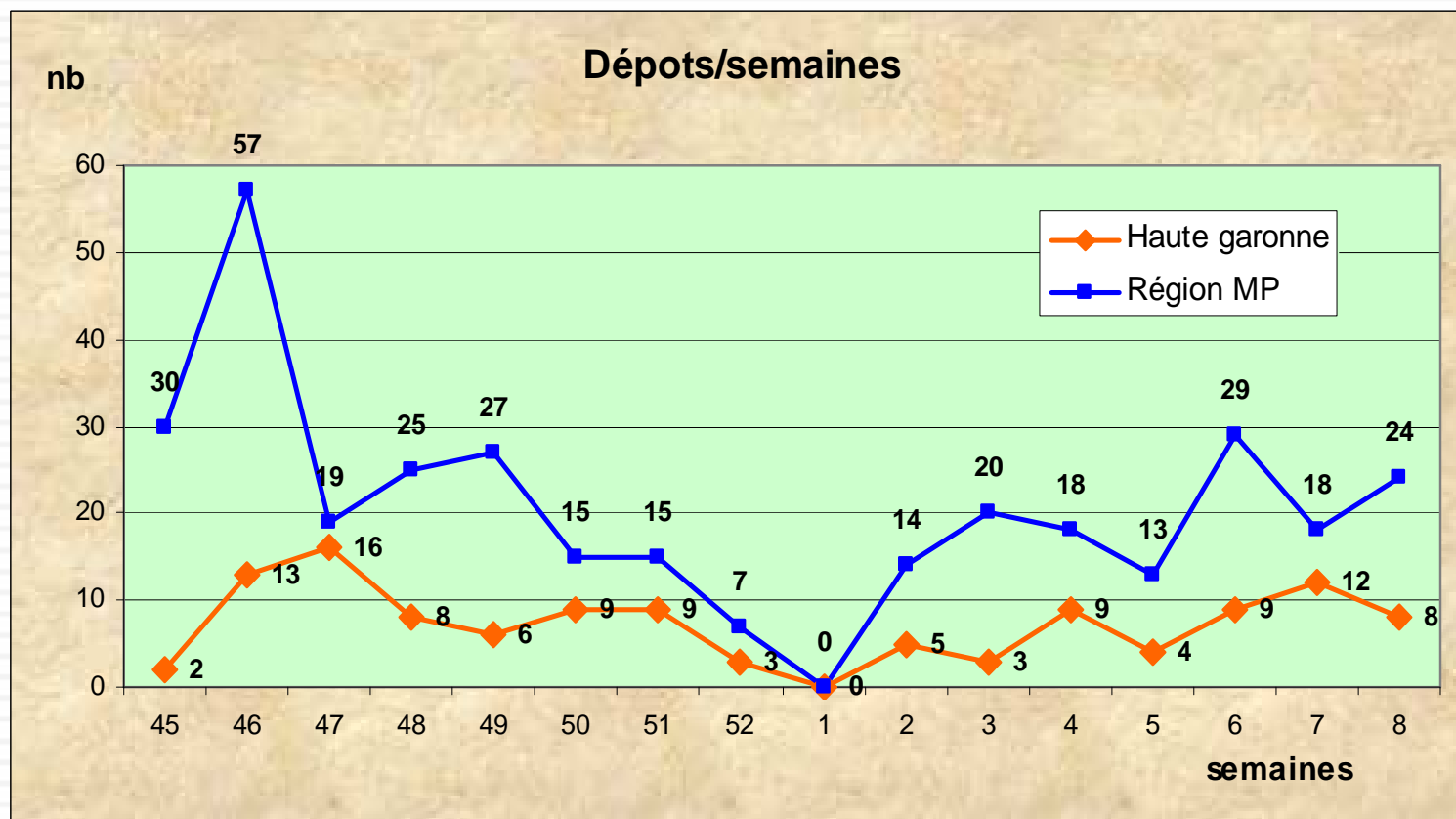


LA MEDIATION EN QUELQUES CHIFFRES

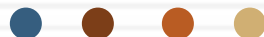
Situation au 15 février 2009	FRANCE		REGION MIDI-PYRENEES		% PAR RAPPORT A LA FRANCE	HAUTE-GARONNE		% PAR RAPPORT A LA REGION
Nombre de dossiers reçus	6254		308			108		
Nombre de dossiers acceptés	5 615		276		4.9%	104		37.7%
Montants moyens (en K€)						120		
Taille des entreprises	en nbre	poids	en nbre	poids		en nbre	poids	
Effectifs < 11	4 386	78.1%	211	76.4%	4.8%	78	75.0%	37.0%
10 < Effectifs < 51	965	17.2%	51	18.5%	5.3%	23	22.1%	45.1%
50 < Effectifs < 251	209	3.7%	11	4.0%	5.3%	3	2.9%	27.3%
Effectifs > 250	55	1.0%	3	1.1%	5.5%			0.0%
Nature des difficultés	en nbre	poids	en nbre	poids		en nbre	poids	
Refus de crédit	3 943	70.2%	180	65.2%	4.6%	59	56.7%	32.8%
Rupture des créances commerciales	478	8.5%	33	12.0%	6.9%	14	11.7%	42.4%
Besoin de financement en fonds propres	323	5.8%	23	8.3%	7.1%	19	18.3%	82.6%
Autres	870	15.5%	43	15.6%	4.9%	12	11.5%	27.9%
Nombre de dossiers soldés	3005		130			45		
Non éligibles	630		33			4		
Réussite	1980		106			38		
Echec	1025		24			7		



Rythme de dépôt des dossiers

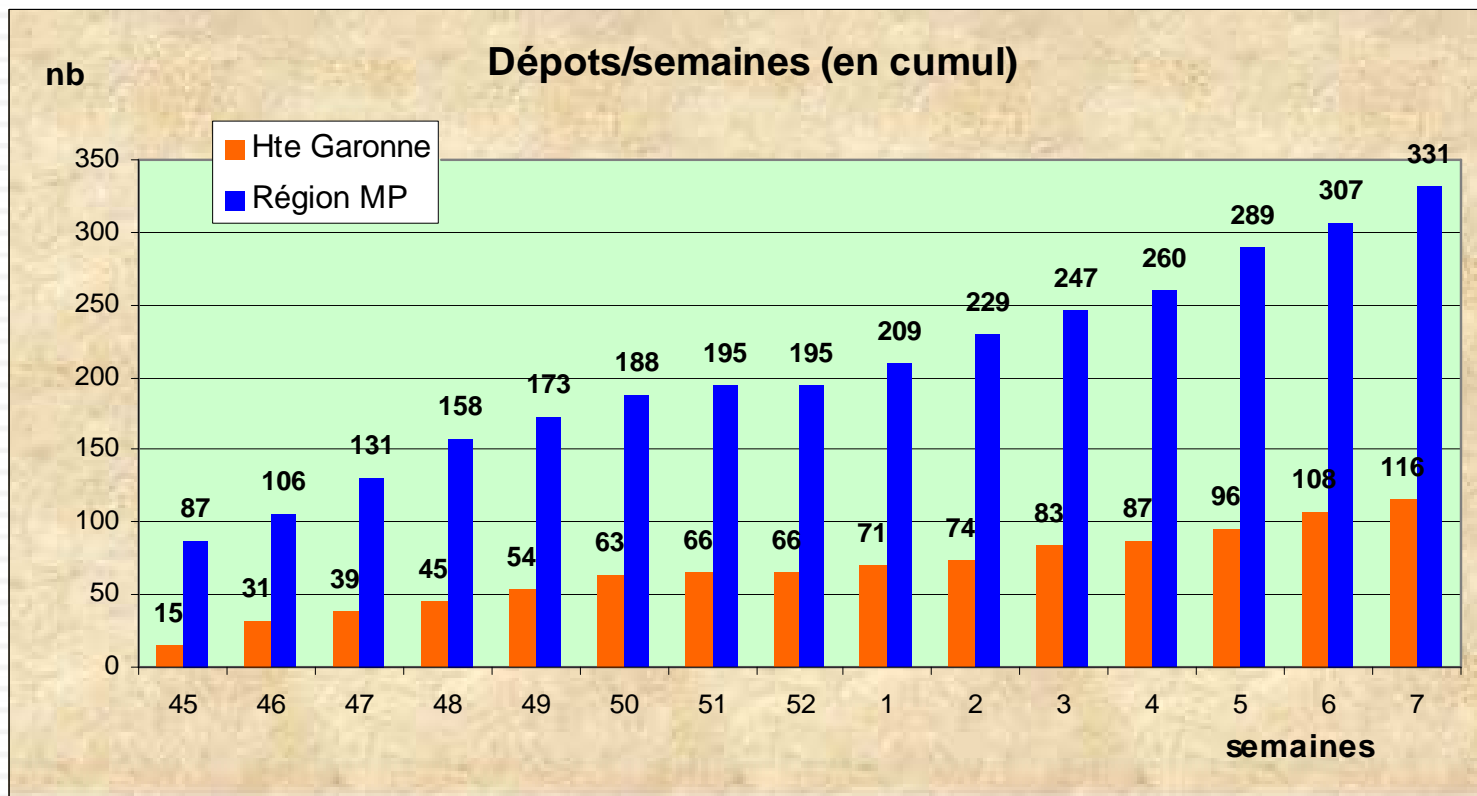


Un dépôt moyen hebdomadaire de 25 dossiers pour la région et 10 pour la Haute-Garonne

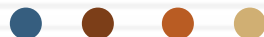




Rythme de dépôt cumulé des dossiers

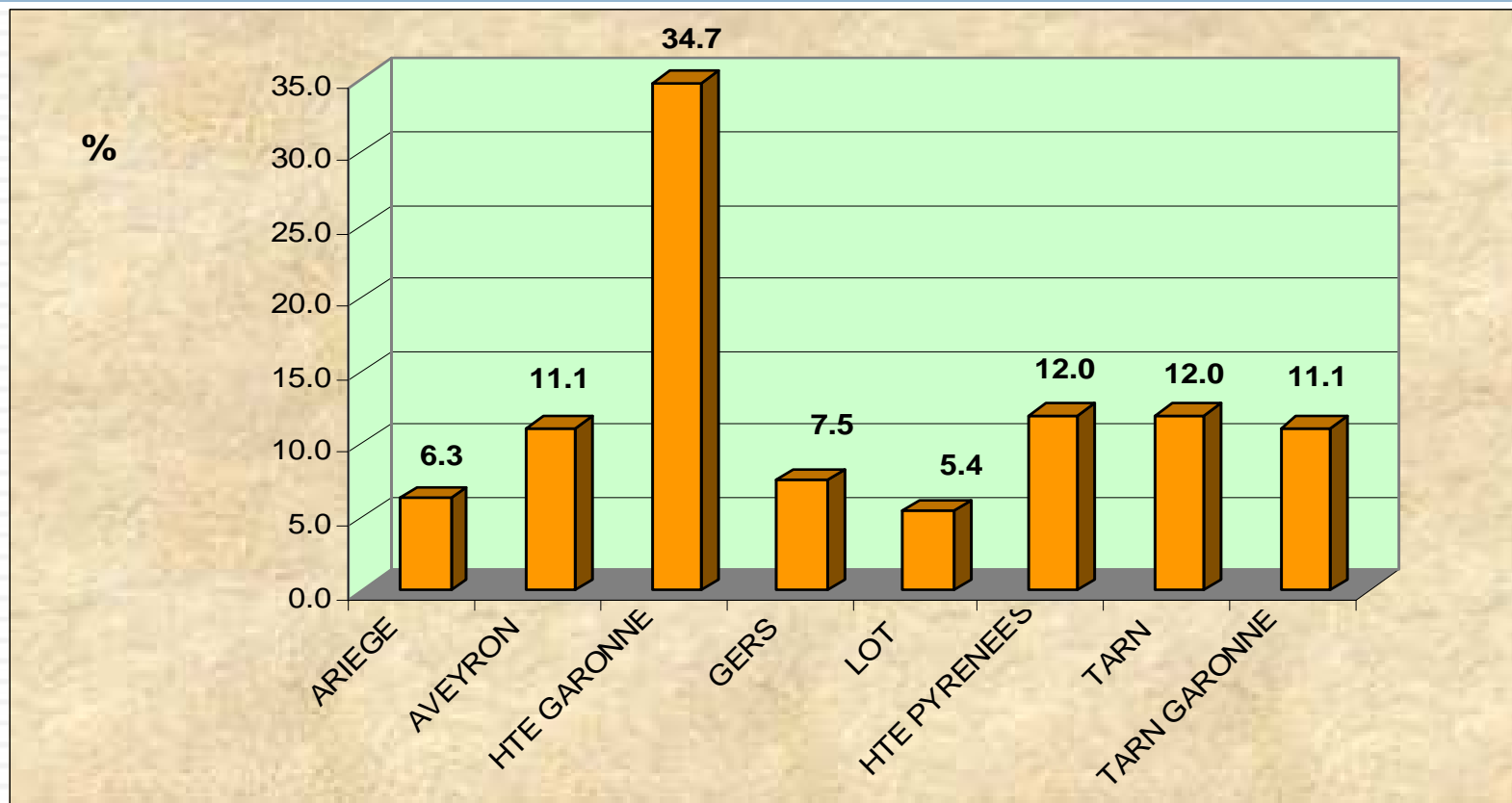


Un rythme régulier et qui semble stabilisé, après un fort démarrage.

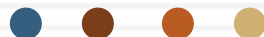




Typologie des dossiers

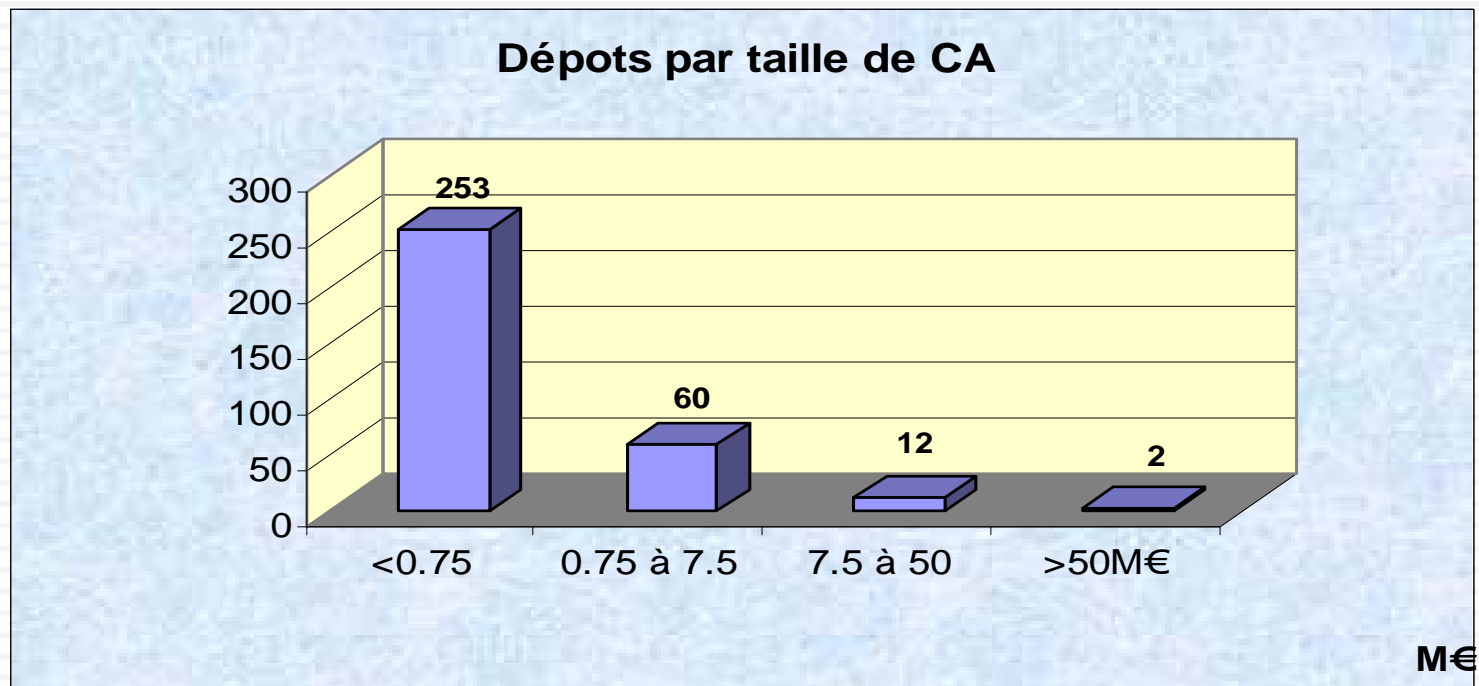


Une répartition conforme aux pratiques habituelles selon les départements.

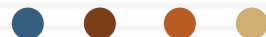




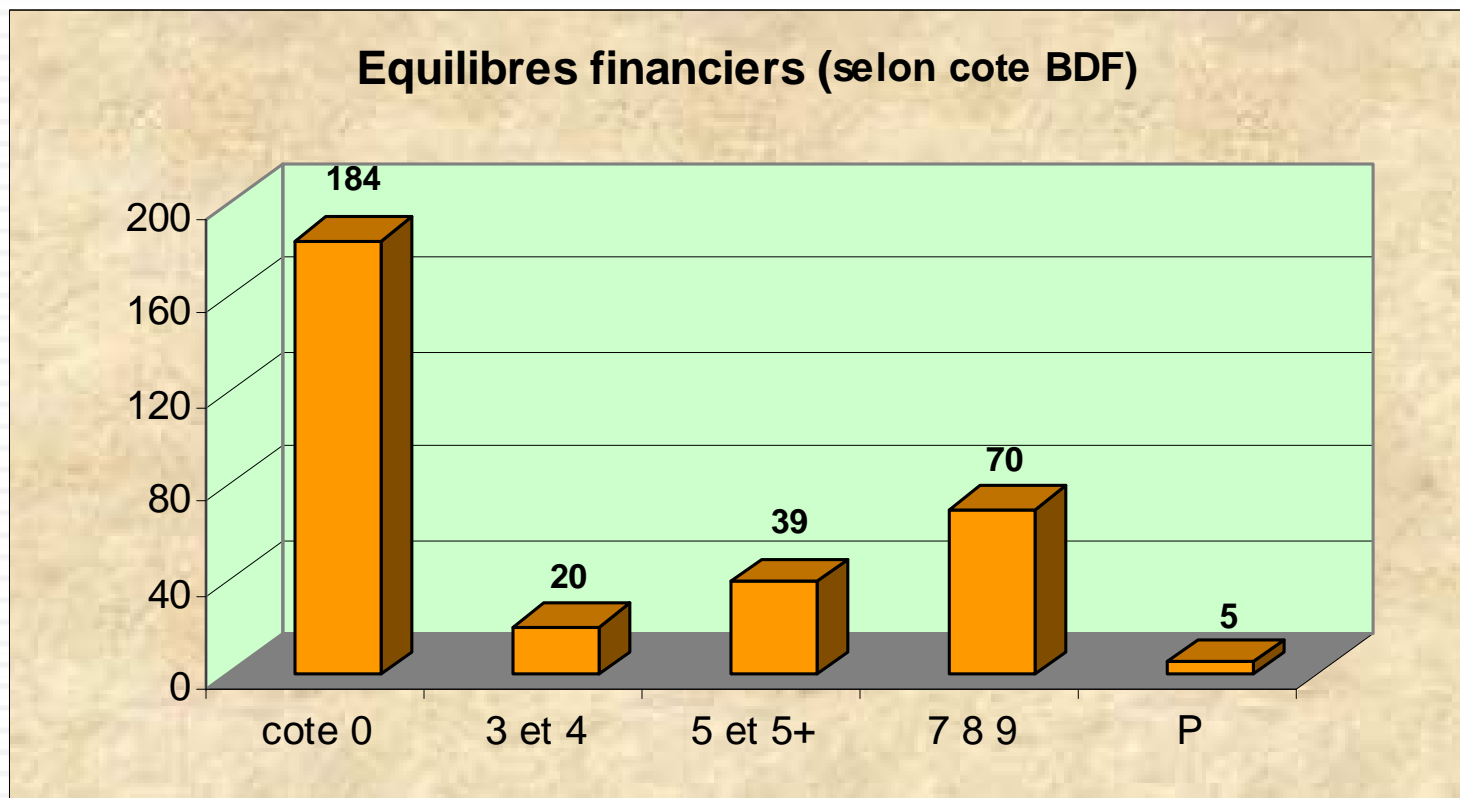
Typologie des dossiers



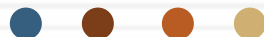
Un poids prépondérant de TPE.



Typologie des dossiers

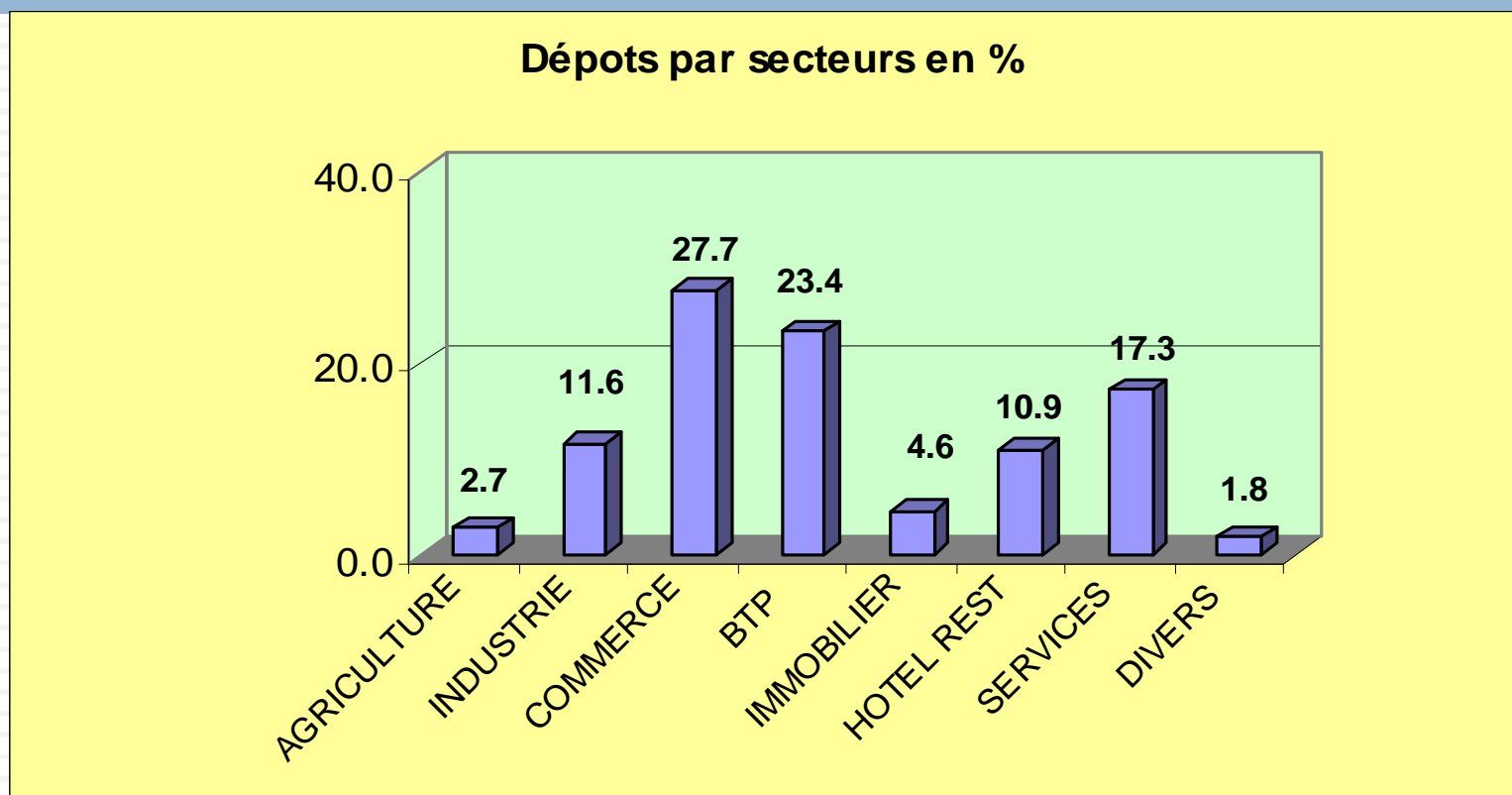


Une majorité d'entreprises saines.

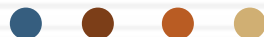




Typologie des dossiers



3 secteurs principaux impactés avec la même proportion.





En conclusion, les attentes et les échanges avec la profession des experts-comptables.

- Comme 1^{er} tiers de confiance, détecter et orienter les entreprises dans leur difficultés bancaires.
- Assister à dire d'expert les chefs d'entreprise dans leurs démarches de médiation (dossier informatique) pour une précision accrue (source de gain de temps) dans la qualification des difficultés de financement.
- Accompagner les entreprises dans la réalisation des business-plan ou situations nécessaires à l'instruction des dossiers par les banques approchées par le médiateur.
- Entretenir, comme sur d'autres plans, des échanges réguliers avec les médiateurs Banque de France.

